

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 3 du mardi 6 février 2018**

Effectif : 23

Président : Monsieur VILLESECHE

Secrétariat : Madame DETTLING

QUORUM : 12

Membres absents excusés : Mesdames, ANGONIN, BOUILLOT, CHEVARIN, COZLIN et LACROIX
Monsieur ARTHAUD-BERTHET, MARTIN, DUPONT-FAHEM, DUBOURG et PUTHON

Membres présents : Messieurs VILLESECHE, GRIVA, GARDAN, BAJARD, DROUX et ARNAUD-GODDET
Mesdames BARBIER, DETTLING, BIDAL, JACQUY, BOUVIER, DESMARIEUX et MACHET

Membre invitée absente : Madame PROVENT

Membres présents : 12

Date de la convocation : 22 janvier 2018

<u>I – AFFAIRES GENERALES</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence Le quorum étant atteint, M. Le Principal ouvre le 3ème CA de l'année scolaire à 18 h 05 avec 12 personnes. M. le Principal annonce les modifications de l'ordre du jour : - ajout d'une motion du personnel de l'Education nationale sur la situation inquiétante de la Vie Scolaire. Approbation du PV du CA du 27 novembre 2017	
Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	
Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 06 février 2018	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 3 du mardi 6 février 2018**

Personne ne demande la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Départ de Mme JACQUY à 18 h 15

Mme Dettling accepte d'être la secrétaire de séance

Information sur le Vivre ensemble au collège :

Les personnels du collège ont constaté que l'ambiance générale s'est dégradée depuis le mois de novembre dans les espaces communs de l'établissement (cour, couloir et cantine)

Mi-janvier, M. le Principal et les CPE sont passés dans toutes les classes afin de rappeler quelques règles de vie au collège dans le cadre du « vivre ensemble ». Il en va de la sécurité des élèves. Un travail en heure de vie de classe a été demandé aux professeurs principaux. Un texte a été remis à chaque élève pour signature de leur part et de leurs parents.

M. le Principal ainsi que les parents d'élèves ont déjà alerté l'autorité académique sur un manque de personnel de surveillance avec des effectifs d'élèves en hausse régulière pour un même espace collectif (voir pv du ca 2 de novembre 2017)

Le personnel du collège fait tout pour vivre dans une ambiance respectueuse et sereine.

Une organisation est en train de se mettre en place au niveau de l'équipe pédagogique afin de soutenir les surveillants (AED), exemple : une récréation « sérénité » pour des élèves volontaires sur le plateau sportif, encadrés par un enseignant.

Sur 352 élèves nous avons à agir sur quelques-uns mais avec beaucoup trop d'élèves suiveurs....

L'équipe de direction a rencontré les familles de certains jeunes mais souvent les parents sont démunis.

Arrivée de Mme BARBIER, représentante du Conseil départemental à 18 h 25.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 3 du mardi 6 février 2018**

M. Arnaud-Goddet demande si les parents d'élèves délégués du C.A. peuvent intervenir dans les classes.

M. le Principal répond que les élèves qui dysfonctionnent au collège le font également dans les familles.

Mme Desmarieux dit que ce ne sont pas toujours les mêmes élèves qui se retrouvent devant le bureau de M. le Principal.

M. Arnaud-Goddet insiste sur l'inquiétude grandissante des parents. Il y a une forte attente pour un retour de davantage de sérénité dans les espaces communs.

INFORMATION sur le BREVET DES COLLEGES :

M Le Principal rappelle l'arrêté du 27 novembre 2017 qui a modifié l'arrêté du 31 décembre 2015 :

- Bilan cycle 4 sur 400
- Epreuves écrites sur 2 jours sur 300
- Epreuve orale sur 100

Les épreuves écrites ont été fixées les jeudi 28 juin et vendredi 29 juin 2018 (BO du 01/02/2018)

Epreuves écrites sur 2 jours sur 300 points :

Jour 1

Français sur 100 = 3 h 00

Mathématiques sur 100 = 2 h 00

Jour 2

Histoire/Géographie/ EMC sur 50 = 2 h 00

Sciences sur 50 : 1 h 00

Epreuve orale fixée par le collège : **vendredi 22 juin**

Les modalités seront présentées lors du prochain CA

Brevet blanc écrit :

- jeudi 8 mars matin + après midi
- vendredi 9 mars matin

M. le Principal demande si le conseil a des questions. Personne ne demande la parole. M. le Principal passe au point suivant :

Présentation de la semaine à un autre rythme du 2 au 4 mai 2018 :

Réorganisation de la semaine scolaire en lien avec la répétition de la chorale pour le spectacle du 4 mai après-midi et en soirée, le mercredi étant travaillé pour le rattrapage du pont de

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 3 du mardi 6 février 2018**

l'Ascension.

Interventions de nombreuses associations (certaines actions se font dans le cadre du CESC):

Mercredi 2 mai :

Formation PSC1 avec l'infirmière du collège pour 10 élèves volontaires

Action du projet d'établissement : journée à PARIS pour des élèves de 3^{ème} organisée par la communauté de communes de Yenne pour un montant de 300 €

Prévention routière : 2 ateliers pour les élèves de 5^{ème} pour un montant de 150 €

Fédération Française des Motards en Colère : élèves de 4^{ème} pour un montant de 80 €

Jeudi 3 mai :

Atelier Handicap : 3 ateliers pour les élèves de 4^{ème} pour un montant de 130 €

Atelier « non violence » avec La Fourmilienne (150 €) pour des élèves de 5^{ème} avec les animateurs de l'Espace Jeunesse de Yenne suivi dans la soirée par une conférence sur la non violence organisée par la Communauté de communes de Yenne

MNT Marie Tranchet : élèves de 3^{ème} pour un montant de 130 €

Vendredi 4 mai :

Coyotes : basket en fauteuil pour des élèves de 4^{ème} pour un montant de 200 €

Rattrapage « savoir nager » pour 25 élèves de 5^{ème} pris en charge par les professeurs d'EPS avec un transport à prévoir pour la piscine de Belley.

Visite à la caserne des pompiers de Yenne, avec exercices, pour des élèves de 3^{ème} à titre gratuit.

Spectacle à la salle des fêtes de Yenne, l'après-midi pour de nombreux élèves du collège, avec une représentation le soir pour les parents et les personnes extérieures.

M. le Principal demande au conseil son accord pour cette organisation.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Dotation Générale – rentrée 2018 :

M. le Principal explique que les prévisions d'effectifs sont transmises en octobre/novembre (Toussaint) à la direction académique. Un dialogue s'installe ensuite, les prévisions sont rendues par la DSDEN fin décembre.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 3 du mardi 6 février 2018**

Effectifs – rentrée 2018 arrêtés par le DASEN :

6^{ème} : 90

5^{ème} : 89

4^{ème} : 96

3^{ème} : 89

Soit 364 élèves

M Le Principal rappelle qu'à ce jour le collège accueille 352 élèves

M. le Principal alerte depuis l'année dernière le conseil départemental de l'augmentation des effectifs qui a pris en compte cela. C'est ainsi que 3 salles modulaires seront installées en mai/juin sur l'emplacement du « jardin » actuel, terrain du Conseil départemental attendant au collège pour pallier à cette augmentation constante.

Le plateau sportif étant prévu pour un module « restauration » lors de la restructuration du restaurant scolaire sur l'année 2019.

Déjà pour cette rentrée, des modifications ont été apportées à la salle de réunion qui est devenue également salle d'étude. Cette modification implique un fonctionnement difficile.

Avec les seuils fixés par la direction académique de la Savoie (28 élèves par classe de 6^{ème} - 29 ou 30 élèves par classe du cycle4), le collège comptera donc 16 divisions pour cette rentrée 2018.

Dotation GENERALE 2018-2019 (janvier 2018) :

Heures Postes (HP) : 445

Heures Supplémentaires Années (HSA) : 30

Soit une Dotation Générale de 475 heures

+ 6.75 IMP

M. le Principal explique le contenu des tableaux (joint) :

1- répartition des moyens par niveau

2 – répartition des moyens choisis au collège de Yenne (en jaune) avec des moyens pris sur la marge.

Niveau 6^{ème} : +0.5 à l'horaire professeur pour l'AP en maths, anglais et français et la répartition en sciences des 4 h (1 h SPC + 1.5 h SVT + 1.5 h Techno)

Niveau 5^{ème} : 1 h par division en LCLA et un groupe de LV2 ajouté.

Niveau 4^{ème} : +0.5 à l'horaire professeur pour l'AP en maths, anglais et français ; 2 h pour l'enseignement de complément LCLA – 1 groupe de LV2 en plus.

Niveau 3^{ème} : +0.5 à l'horaire professeur pour l'AP en maths et

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 3 du mardi 6 février 2018

français ; 2 h pour l'enseignement de complément LCLA ; 1 groupe de LV2 en plus.

3- Répartition par moyens et discipline :

Explication en détail du tableau des besoins réels avec une demande de création de poste d'EPS pour stabiliser un professeur. Depuis 3 ans, 3 professeurs différents dont 2 stagiaires.

Musique : demande d'un CSR (complément de service reçu) de 2 h

SVT : demande d'un CSR de 6 h

Technologie : demande d'un CSR de 3 h

Maths : demande d'un CSR de 10.50

Histoire/Géographie : demande d'un CSR de 12 h.

Italien : demande d'un CSR de 9.5 h

Allemand : demande d'un CSR de 7.5 h

Lettres modernes : demande d'un CSR ou BMP de 18 h

La répartition faite par M. le Principal rentre dans les moyens donnés avec une évolution depuis la présentation au conseil pédagogique et devant la commission permanente.

M. le Principal demande s'il y a des questions et demande le vote pour la répartition proposée avec création d'un poste en EPS.

Votants : 12
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0
ADOPTION DE L'ACTE

Il n'y aura pas de classe de lac cette année avec les élèves de 5^{ème}, mais le cycle aviron à la base de Virignin est maintenu dans le cadre de l'EPS.

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 3 du mardi 6 février 2018

<u>III- Questions financières</u>	
	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
- Avenant n° 3 à la convention-cadre entre le Département et les collèges publics de Savoie : prolongation de 18 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2018	
votants : 12 Pour : 12 Contre : Abstention : ADOPTION DE L'ACTE	
- Renouvellement de la convention au groupement d'achat avec l'UGAP pour la fourniture d'électricité, convention vague 2, du 01/01/2019 au 31/12/2021	
votants : 12 Pour : 12 Contre : Abstention : ADOPTION DE L'ACTE	
- ETT : contrat de service pour l'entretien de l'installation téléphonique Alcatel, pour 350 HT par an	
votants : 12 Pour : 12 Contre : Abstention : ADOPTION DE L'ACTE	
- Schindler : contrat pour l'entretien et la maintenance de l'ascenseur et du monte charge pour 3 ans du 01/01/2018 au 31/12/2020	
votants : 12 Pour : 12 Contre : Abstention : ADOPTION DE L'ACTE	

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 3 du mardi 6 février 2018

- Convention entre le club AVIRON BUGHEY HAUT-RHONE à VIRIGNIN et le collège pour 12 séances d'aviron encadrées (cycle des 5èmes) pour un montant de 3240 € pris sur la subvention EPS du conseil départemental.

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abstention :

ADOPTION DE L'ACTE

Pour information :

- abonnement annuel pour la boîte postale, c'est un acte non transmissible du chef d'établissement lié à une décision du C.A. du 09/11/2017 acte n° 9.
- Convention de fourniture des repas pris en charge par le Rectorat pour M. Cérino Jean-Benoit, professeur TZR rattaché au lycée Louis Armand de Chambéry : acte non transmissible du CE lié à une décision du C.A. du 09/11/2017 acte n° 9

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 3 du mardi 6 février 2018**

<u>III- Questions diverses</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
1 : M. Bajard, professeur, procède à la lecture du courrier des professeurs du collège. Ce courrier fait suite à la lettre des parents du mois de novembre (voir pièce jointe). Certains professeurs se sont engagés pour venir en renfort des surveillants lors des récréations. La situation se dégrade suite au non renouvellement du contrat CUI et l'arrêt maladie d'une surveillante qui « craque ». Les surveillants se sont mis en grève mardi 6 février 2018 afin de revendiquer des moyens supplémentaires. M. le Principal explique que la solution trouvée par la DSDEN était un service civique. Aucune candidature à ce jour ! Une personne intervient sur l'aide aux devoirs les vendredis après-midi. Il serait intéressé pour un poste d'AED.. M. Arnaud-Goddet ne comprend pas la réponse faite par M Le Directeur Académique au courrier des parents d'élèves (CA 2 de novembre 2017) Il a des craintes qu'un problème grave n'arrive. Mme Barbier, répond que ce sont des consignes ministérielles appliquées par M. le Directeur académique de la Savoie pour le non renouvellement des contrats CUI/CAE. Tous les collèges sont dans la même situation et font remonter le problème. Un conseil de discipline est annoncé (fait rare jusqu'à présent au collège) pour un fait de violence dans la cour ! Si rien ne bouge, un courrier des parents d'élèves sera de nouveau présenté lors du prochain conseil d'administration. Mme Barbier dit qu'elle entend bien le problème et que de son côté elle fera remonter également le malaise.	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 3 du mardi 6 février 2018**

2 : M. le Principal informe le conseil d'administration de plusieurs points :

- Lundi 26 février : réunion « échange avec Hoyerswerda » à 18 h 00
- Mardi 27 février à 18 h 00 : présentation de l'orientation aux familles de 3^{ème} avec la présence de proviseurs de lycée
- mercredi 28 février matin : Mme Dettling avec Mmes Leclerc et Lagrange vont au collège de Bissy pour une démonstration d'auto-laveuse, mesure prise par le Conseil départemental afin d'équiper correctement les collèges intéressés.
- jeudi 8 et vendredi 9 mars : brevet blanc écrit
- du 11 au 17 mars : semaine des voyages des 3èmes. Une formation PSC1 sera mise en place pour les 12 élèves qui restent au collège
- le prochain CA est fixé le lundi 23 avril
- Avril : 6 interventions dans les écoles du secteur (action cycle 3)
- Jeudi 3 mai à 20 h 00 : soirée débat sur le thème des « violences entre élèves »

3 : Informatique : changement de tous les postes du réseau pédagogique durant les vacances de février (semaine du 12 au 16 février) par les services du conseil départemental.

Mme Barbier nous informe que les vidéo-projecteurs devraient arriver bientôt ainsi que ENT et les bornes WIFI (autorisation à demander au prochain C.A.)

M. le Principal invite le conseil au verre de l'amitié.

A 19 h 50, M. le Principal lève la séance.

La secrétaire de séance
Mme Dettling

Le Président
M. Villeseche